

Analyses 2015



Grands Lacs : hier le Burundi, demain le Congo ?

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Grands Lacs : hier le Burundi, demain le Congo ?

Le processus électoral au Burundi s'est déroulé sous haute tension. Il a abouti à la réélection contestée du président sortant Pierre Nkurunziza. La République démocratique du Congo, qui entre également en période électorale, a suivi attentivement ces événements. Sous le regard inquiet d'une société civile qui craint de voir le - mauvais - exemple burundais faire tache d'huile.

Les événements de ces dernières semaines au Burundi font craindre le pire pour la région des Grands Lacs africains. Car si aujourd'hui Pierre Nkurunziza peut se targuer d'avoir été réélu, l'élection du 21 juillet n'a trompé personne ; son troisième mandat est bel et bien inconstitutionnel ¹.

Le tour de passe-passe présidentiel n'a pas encore réussi et le coup de force qui l'a maintenu au pouvoir a déstabilisé son pays, suscité la colère de ses concitoyens et érodé la confiance fragile de la Communauté internationale. Lors de sa tournée en Afrique au mois de juillet dernier, le Président américain Barack Obama a tenu des propos très fermes à l'égard des dirigeants africains qui s'accrochent au pouvoir. Bien que faisant référence au contexte burundais, il a été considéré comme donneur de leçons par d'autres pays africains. Dont le Congo frontalier.

Un troisième mandat pour Kabila ?

Le Congo suivra-t-il le mauvais exemple burundais ? La région risquerait alors de s'embraser, tandis que l'Est du pays, déjà instable, n'arrive pas à gérer l'afflux récent de réfugiés venant du Burundi et que la déliquescence de l'État laisse libre -cours aux pillages et aux violences orchestrés par les groupes rebelles.

Mais l'actuel Président congolais, Joseph Kabila, a-t-il les mêmes visées que son homologue burundais ? On se souvient ² qu'en janvier de cette année, la majorité présidentielle avait tenté de conditionner la prochaine élection présidentielle aux résultats d'un recensement général de la population. Face à cette tentative de contourner le principe d'alternance démocratique inscrit dans la Constitution congolaise, comme dans la Constitution burundaise, le peuple s'est enhardi. Le pouvoir en place, dépassé par l'ampleur de la grogne sociale, a donné l'ordre de tirer. Bilan : au moins 36 morts, de nombreux disparus et une foule d'arrestations arbitraires. Afin de limiter les communications, Internet et les réseaux mobiles avaient été coupés.

Depuis lors, le gouvernement semble être rentré dans les rails : la loi électorale a été promulguée sans la fameuse mesure qui avait tant échauffé les esprits et le calendrier électoral est enfin publié. Pourtant, le Président Kabila, qui achève son second mandat, semble bien se comporter comme s'il était en campagne électorale pour un troisième mandat. Il est omniprésent dans les médias : en trois mois, les Congolais l'ont vu inaugurer l'aérogare modernisé de l'aéroport de N'Djili, le nouvel Hôtel du gouvernement, la piste remodelée de l'aéroport de Goma... tout en matraquant son slogan de "La Révolution de la Modernité".

Le dialogue et la loi

Mais la confiance n'est plus là. La société civile locale et l'opposition considèrent avec suspicion toute initiative présidentielle. Il en est ainsi du processus de dialogue national que Joseph Kabila voudrait impulser afin de consulter les forces vives du pays : représentants politiques, société civile et représentants religieux. Certains suggèrent avec ironie au président qu'il serait d'abord judicieux d'appliquer les résolutions issues du précédent exercice de concertation nationale tenu... en 2013. L'Église congolaise a rappelé que si dialogue national il y avait, il devrait se faire dans le strict respect des cadres constitutionnel et institutionnel en vigueur et ne pourrait porter que sur les problèmes majeurs du processus électoral congolais ; l'élaboration d'un calendrier électoral adapté aux attentes politiques et sociales du pays, l'intégration des nouveaux majeurs dans le fichier électoral, la question du financement et la sécurisation des élections. "Le dialogue oui, mais dans le respect de la loi fondamentale" affirmait Leonard Santedi, Secrétaire général de la Conférence épiscopale congolaise. Pas de complaisance, donc, pour une quelconque manipulation du calendrier électoral.

Même la décentralisation (et plus précisément le passage de 11 à 26 provinces officiellement déclaré depuis le 30 juin dernier), processus pourtant prévu dans la Constitution, suscite bien des émois. De nombreux observateurs considèrent que cette réforme a été faite dans la précipitation, comme pour rendre le pays ingouvernable. Il est en effet fort à craindre que certaines provinces n'aient ni les moyens financiers ni les moyens humains d'assurer la gestion de leurs nouvelles compétences.

On le voit, c'est le respect des échéances électorales qui est en jeu et donc l'organisation des 11 scrutins dont 5 directs (élections provinciales, communales, locales, présidentielle et législatives) qui se dérouleront entre octobre 2015 et fin 2016 en mettant en branle 40 millions d'électeurs congolais. Une gageure colossale !

Des voix s'élèvent déjà pour mettre en doute la faisabilité d'un tel processus, dans un pays aussi grand et peu habitué à l'exercice démocratique (les élections locales tant attendues n'ont eu lieu ni en 2006, ni en 2011). D'autres s'inquiètent : préparées à la hâte, les élections locales prévues le 25 octobre ne donneront-elles pas lieu à des soulèvements populaires et à des actes de violence ? Depuis la publication du calendrier global (voir encadré), la plupart des partis de l'opposition et la société civile, dont l'Église catholique, ont fait la proposition de reporter la tenue des locales en 2017.

A priori, la machine est lancée, le dépôt des candidatures pour le scrutin provincial ayant déjà eu lieu. Dans ce contexte, quels sont les défis auxquels le pays va devoir faire face ? Comment la Communauté internationale se positionnera-t-elle ?

Les Congolais ont soif de démocratie

Le premier défi à relever sera d'ordre financier : le coût prévu pour boucler le cycle électoral est estimé à plus d'un milliard de dollars. L'aide internationale sera incontournable. Mais, à l'instar de la Belgique annonçant début mai la suspension de son aide électorale au Burundi, cette aide bilatérale directe devrait être suspendue au cas où les conditions pour la tenue d'élections libres et transparentes n'étaient pas respectées. Dans un communiqué datant du 22 juillet, le réseau associatif européen EurAc insiste sur le fait que "cette procédure devrait conduire à augmenter les moyens destinés au soutien à la population, à la société civile et aux

médias indépendants”. Proposition bien d’actualité pour le Congo où on ne peut vraiment compter que sur la société civile pour faire en sorte que les élections se déroulent dans le calme et pour mettre en place des mécanismes d’observation électorale, garants de la transparence nécessaire.

Mais les contraintes sont surtout d’ordre politique. D’abord parce que l’opposition doit devenir une force susceptible de représenter une alternative crédible aux yeux des Congolais. Si des noms de candidats potentiels à la présidence circulent déjà, il n’est évidemment pas du ressort de la Communauté internationale (ni de la société civile du Nord d’ailleurs) de prendre parti pour l’une ou l’autre personnalité. Par contre, il ne faudrait pas oublier que le contrôle démocratique doit s’exercer tout au long d’une législature, et pas uniquement au moment d’élections.

Ensuite, parce que le Congo a encore du chemin à faire pour passer d’une démocratie inachevée à une démocratie participative. Une chose est sûre : les Congolais ont soif de démocratie.

**Axelle Fischer,
Justice et Paix,
Septembre 2015**

Calendrier électoral congolais

Le calendrier électoral global publié par la CENI en février 2015 prévoit l’organisation des élections locales et provinciales au scrutin direct le 25 octobre 2015. Viendront ensuite les sénatoriales le 17 janvier 2016, et enfin la présidentielle et les législatives en novembre 2016.

A.F.

L’Église congolaise se mobilise

Comme en 2006 et en 2011, l’Église congolaise est présente sur le terrain via un programme d’éducation civique et d’observation électorale. Son objectif ? Toucher près de 60% de la population en âge de voter, les motiver à se rendre aux urnes et former plus de 30.000 observateurs garants de la transparence du processus électoral.

A.F.

1. La Constitution burundaise consacre le principe d’alternance démocratique à la tête de l’État et le nombre de mandats présidentiels est limité à deux (un mandat de 5 ans renouvelable une fois).
2. Voir ma tribune “Ne laissons pas tomber les Congolais” dans La Libre Belgique du 26 février 2015. (www.justicepaix.be/?article917)